



Lyon, le 15 avril 2022

Page 1 / 2

La Région poursuit son objectif de zéro enfouissement de déchets à horizon 2030

Frédéric BONNICHON, Vice-président délégué à l'Environnement et à l'Ecologie positive, a réuni ce mardi 12 avril la Commission consultative de mise en œuvre du Plan régional de Gestion des déchets (PRPGD). Cette réunion a permis de faire le bilan de la gestion des déchets dans la région. Pour rappel, Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région, a fixé l'ambition régionale dans ce domaine : zéro enfouissement à horizon 2030 avec une première étape en 2025, fixée dans le SRADDET, d'une baisse de 50% d'enfouissement.

Cette commission, constituée lors de l'élaboration du PRPGD (devenu volet déchets du SRADDET), se réunissait afin de partager sur la trajectoire, l'avancement des objectifs, les actions déjà menées et les priorités pour les prochaines années :

- **la quantité de déchets par habitant a baissé de 17 kg** entre 2015 et 2020. L'objectif est d'accélérer la trajectoire, pour atteindre -50 kg par habitant d'ici à 2030 ;
- **la quantité de déchets enfouis doit baisser de 50% entre 2020 et 2025**. En 2020, 1,6 M tonnes ont été enfouies, soit -27% en 10 ans ; là-aussi, l'objectif est d'aller plus loin en réduisant encore de 31% pour les 5 prochaines années.

Pour mémoire, 2,2 M de tonnes de déchets non dangereux, non inertes étaient enfouies en région en 2010, l'objectif est donc de passer à 1,1 M de tonnes en 2025.

Outre son intervention financière auprès des porteurs de projets, la Région a soutenu en 2020 et 2021, les filières de la plasturgie et des matériaux et travaux publics pour les accompagner dans la transition vers l'économie circulaire : formations des chefs d'entreprise et de production, aides à l'investissement en vue d'intégrer les matières premières recyclées et de développer l'écoconception. Un 3^{ème} accord de filière est en préparation sur le textile.

Enfin, rappelons que, si la Région Auvergne Rhône-Alpes a le rôle de planification et de coordination en matière de prévention et de gestion des déchets, ce sont bien les opérateurs publics comme les syndicats de collecte et de traitement et les





Lyon, le 15 avril 2022

Page 2 / 2

opérateurs privés (entreprises du tri, de la valorisation) qui réalisent les projets en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Il s'agit donc bien d'une responsabilité commune de réduire l'enfouissement pour préserver notre environnement, par la prévention et la valorisation en faisant de nos déchets une ressource.

*« L'implication de la Région, depuis le vote du plan en 2019, a d'ores et déjà permis une accélération des projets locaux. En 2019 et 2020, la Région a accompagné 121 projets dans le cadre de ses appels à projets ou des accords de filière, soit une subvention régionale d'un montant global de 9.3 M€. Pour exemple, sur le sujet des biodéchets, cela représente 15 projets soutenus en 2021 pour 7,6 M€ investis dont 3,5 M€ apportés par l'ADEME et la Région. Nous sommes sur la trajectoire fixée mais des efforts restent à faire. Pour 2022, le cap pour la Région est clair, il s'agira de donner priorité aux projets favorisant le "zéro enfouissement" » a déclaré **Frédéric BONNICHON**, Vice-président délégué à l'Environnement et à l'Ecologie positive.*

